

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 9 janvier 2024

---

Date de convocation : 4 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 10 Procurations : 8 Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Marie-Françoise CAPELANI, Audrey VANHOOREN, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Marie-Françoise CAPELANI à Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN à Claire PEAUDECERF-BADET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Christian CLAVARET à Marc CANTON, Francine BOURDA à Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN à Isabelle MONTIN, Corinne PANATIER à Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Claire PEAUDECERF-BADET

### DÉLIBÉRATION N° 2024-05 : Coupe de bois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va procéder à la vente de bois sur des terrains indivis avec Arthez d'Asson.

Il propose de fixer le prix du lot de bois de chauffage à 150 €, qui sera réparti au prorata des 15/23<sup>ème</sup> pour Asson et 8/23<sup>ème</sup> pour Arthez d'Asson.

La Commune d'Asson percevra la totalité des sommes et reversera les 8/23<sup>e</sup> à Arthez d'Asson.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**FIXE** le prix du lot de bois de chauffage à 150 €.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

